Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 mars. — Jean Delau, rue de la Croix, cour Lefebvre, 11. — Emile Lepers, rue de 15-Ballots, 2. — Corralie Ghesquier, rue de Wasquehal. Jules Proveyeur, rue de Lille, 58. — Albert Blondel, rue d'Arcole, maison Delmotte. — Emile Hanskens, rue des Longues-Haies, 157. — Félix Devos, rue de Magenta, 9. — Félix Vanhecke, rue de Mouvaux, cour Sion, 3. — Célestine Dieudonné, rue de l'Alouette, cour Farrachue, 11. — Clémence Delitte, rue de la Redoute, 63. — Jeanne Sanders, rue Jacquart, cour Brabant, 10. — Hendrina Jansen, rue de Lille, 222. — Jules Glorieux, rue St Joseph, cour Delattre, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 mars. — Palmyre Choquet, 4 jours, rue du Fontenoy, cour Flipo, 13. — Arthur Descat, 6 ans, rue de l'Epeule, 147. — François Jeanville, 22 ans, apprêteur, rue de la Perche, maison Tiers, 52. — Marguerite Trousseau, 68 ans, sans profession, rue Nain, Hôtel Ferraille. — Jeanne Verhiest, 3 mois, rue du Fontenoy, 35. — Lefebvre, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Henri Lehembre, 8 ans, Hôtel-Dieu. — Léonie Lecœuvre, 23 ans, sans profession, rue Pellart, 73. — Jules Petit, 1 mois, rue du Chemin de Fer, 103. — Alfred Delfontaine, 5 jours, rue Meyerbeer, cour Vanmien, 5.

MARIAGE du 25. — Charles Proot, 23 ans, garçon charcutier, et Marie Vandenabeele, 25 ans, demoiselle de magasin.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESCAT-D'HALLUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Arthur-François-Joseph DESCAT, décédé à Roubaix, le 25 mars 1881, à l'âge de 6 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT d'ANGE de 1re classe, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 147.

Les amis et connaissances de la famille PARENTHOU-TROUSSEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Antoinette-Henorine TROUSSEAU, décédée à Roubaix, le 25 mars 1881, dans sa 64e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES qui seront chantées le samedi 26 courant, à 5 heures 1/2, à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 27, à 9 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 28, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, *Hôtel Féraille*.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Croix, le lundi 28 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Philomène DEBUY, épouse de Monsieur Charles-Alcide DECOTTIGNIES, décédée à Croix, le 25 février 1881, à l'âge de vingt-huit ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 mars 1881, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore-Joseph BAYART, sergent des sapeurs-pompiers, époux de Dame Adèle WACRENIER, décédé à Roubaix, le 1er mars 1881, dans sa 56e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 29 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine CRUQUE, épouse de Monsieur Alphonse DUTOIT, décédée à Roubaix, le 26 février 1881, à l'âge de 24 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 29 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François MARTINACHE, receveur de douanes en retraite, époux de Dame Louise DELPORTE, décédé à Roubaix, le 18 février 1881, à l'âge de 53 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 29 mars 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste WELCOMME, époux de Dame Lucie SCAMPS, décédé à Roubaix, le 5 mars 1881, dans sa 73e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 29 mars 1881, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Catherine DORMEZ, veuve de Monsieur Louis DESTROYES, décédée à Roubaix, le 2 mars 1881, à l'âge de 50 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur et Madame Jean-Baptiste LEFLEUX-LECONTE, vous prient d'assister à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qu'ils feront célébrer en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 28 mars 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Sophie LECONTE, décédée à Roubaix, le 6 février 1880, dans sa 70e année, et de Monsieur Louis LECOMTE, décédé à Roubaix, le 29 mars 1878, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 28 mars 1881, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de : Monsieur Jean-Baptiste DUFOREST, décédé subitement à Roubaix, le 18 août 1877, dans sa 75e année, et de Dame Catherine DENOYELLE, son épouse, décédée à Roubaix, le 5 mars 1880, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, le lundi 28 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Martin VANTRAPPE, ex-maître de danse, décoré de l'Ordre de Léopold 1er, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1881, à l'âge de soixante-et onze ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le lundi 28 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léonard KINT, époux de Dame Catherine VANBOSTAL, décédé à Roubaix, le quatre mars 1880, à l'âge de soixante-deux ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

Cour d'Assises de la Flandre-Orientale

Présidence de M. DE GOTTAL, conseiller à la cour de Gand.

LE CRIME
de la rue du Blanc-Ballot
A LILLE

AFFAIRE DOBBELAERE

DOUBLE ASSASSINAT

Audience du vendredi après-midi 25

Pour arriver jusqu'au Palais-de-Justice, il faut se frayer un chemin à coups de pieds et à coups de coude sur une distance de 50 pas. La foule essaie d'escalader la grille et il a fallu un véritable combat entre elle et les gendarmes pour la tenir quelque peu en respect. Un individu a dû être emporté à moitié assommé.

Le jeune barreau est fortement représenté à l'audience.

DESCARPENTRIES, Charles, 22 ans, employé de M. Hattu, reconnaît l'accusé pour s'être présenté chez M. Hattu le 16 août entre 9 h. 1/2 et 10 h. Il a offert en vente des titres. M. Hattu a demandé une constatation d'identité. L'accusé est revenu avec Delahaef et l'affaire a été conclue. Il a donné le nom de Florent Delcroix. Je ne l'ai pas vu retirer les titres de sa poche.

D. — A quelle heure arrivez-vous au bureau ?

R. — A 9 h. plutôt après qu'avant.

D. — Vous êtes arrivé le 16 août...?

R. — A 9 h., 5 m.

PICCQ Jules, 48 ans, représentant de la maison Dujardin, négociant en charbon, reconnaît Dobbelaere.

DOBBELAERE dit l'avoir vu vers 11 heures à la Grand'Place de Roubaix.

PICCQ. — Je n'y ai passé qu'à midi et demi. Tout d'abord mes souvenirs étaient plus confus, mais depuis lors je me suis souvenu être parti par le train à 8 h.10 et être arrivé à Roubaix à 8 h. 40. Je suis allé à mon bureau où je suis resté jusqu'à midi, j'ai été ensuite démonter un reposoir; il était midi 1/2. Quelques minutes après, je suis passé à la Grand'Place. Mon bureau est à 12 minutes de là.

D. — C'était bien le 15 août, jour de la procession ?

R. — Oui, j'avais été voir M. le doyen qui m'a montré un livre contenant toutes les messes qui se disent ce jour-là.

LE TÉMOIN ne se souvient pas avoir aperçu Dobbelaere.

DOBBELAERE soutient avoir vu le témoin à 11 h.

PICCQ le nie. Quand je suis arrivé à la Place, le reposoir était déjà démonté et les fidèles sortaient de la messe de midi.

Me DE BAETS. — A quelle heure a lieu la grand'messe ?

R. — A 9 h. 1/2 ou 10 h.

LE PRÉSIDENT. — Mais sans doute l'heure est avancée le jour de la procession ?

R. — Oui.

Me BEGHEREM. — La messe de midi est-elle retardée ?

R. — Oui, de quelques minutes.

Me BEGHEREM. — Or le témoin a dit : la messe était finie à midi 25, et je suis passé à la Grand'Place à midi 15, et à midi 10 rue du Grand Chemin.

R. — Je m'étais trompé : je croyais que messe avait lieu à 11 h. 1/2 ; hier soir seulement j'ai appris que je m'étais trompé.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Vous n'étiez pas à la Grand'Place à 11 h. ?

R. — Non.

Me DE BAETS. — A-t-on prêché à la messe de midi ?

R. — Non. Le doyen me l'a dit.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous faire venir le doyen ?

Me DE BAETS. — Non.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Avez-vous l'habitude de sortir avant midi ?

R. — Non.

SAMUEL Edouard, changeur à Bruxelles, a acheté de l'accusé un titre de 500 fr. de rente. Je crois que c'était le 18 août.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit d'abord le 17.

LE TÉMOIN. — Il s'est présenté l'après-midi, a donné comme référence M. de Wispelaere et a dit s'appeler Deny. Mon commis s'est rendu chez M. De Wispelaere avec la carte *Deny frères* et M. De Wispelaere a donné de bons témoignages.

La carte est présentée au témoin qui la reconnaît.

LE PRÉSIDENT fait remarquer deux erreurs qui se trouvent dans la carte.

SAMUEL a pris le titre à 11,500 fr. Nous avons expédié le titre à M. Rodry et c'est ainsi que nous avons appris son origine.

DOBBELAERE, interrogé au sujet de la carte, dit avoir fait faire ces cartes pour avoir des références.

D. — En quelle monnaie avez-vous payé ?

R. — Je l'ignore.

LE CHEF DU JURY. — Dobbelaere a-t-il présenté plus d'un titre ?

R. — Non.

Me BEGHEREM constate que l'accusé est en aveu en ce qui concerne la négociation des titres.

LANDAUER, commis chez Samuel, juif, met son chapeau devant le crucifix, ajoute la formule : « ainsi n'aide Dieu Tout-Puissant » et n'invoque pas les Saints, a été envoyé chez De Wispelaere avec la carte Deny présentée par l'accusé, M. de Wispelaere m'a dit connaître parfaitement M. Deny. Dès lors j'étais parfaitement fixé et l'affaire a été conclue.

D. — Qu'a-t-on dit chez de Wispelaere?

R. — Que c'était le frère de la femme dont il avait repris les affaires.

DE WISPELAERE, Guillaume, 50 ans, négociant en cuir, est le cousin germain de Paul Dobbelaere. Il n'était pas chez lui quand Landauer est venu chercher des renseignements sur la maison Deny frères à Gand. Quand je suis rentré, ma femme m'a raconté le fait. Elle avait dit que les Deny étaient solvables. Je suis le cousin germain du père de l'accusé.

D. — Dobbelaere, c'est sans doute pour cela que vous avez songé à réclamer Monsieur comme répondant ?

R. — Oui.

D. — Si Dobbelaere s'était présenté chez vous, qu'auriez-vous fait ?

LE TÉMOIN. — S'il s'était présenté chez moi comme soldat, je l'aurais parfaitement reçu ; s'il avait apporte des papiers quelconques, je les aurais gardés pour m'informer de leur origine.

D. — Vous connaissez la maison Deny ?

R. — Oui, M. Deny a repris les affaires de mon beau-frère.

D. — Dobbelaere, vous songiez déjà à abuser du nom des Deny pendant votre séjour à Lille ?

LE TÉMOIN. — Pardon, je n'y ai songé qu'à Bruxelles.

D. — Et à Lille vous donniez à Thellier l'adresse de Deny : rue Neuve St-Jacques, 19. Comment avez-vous songé à Deny ?

Me BEGHEREM. — Son beau-frère y a été employé.

MAGNÉE-DEVOS, Antoine, marchand de vin à Bruxelles, a reçu la visite de l'employé vers la fin d'août. C'était un vendredi ou un samedi. Il venait acheter une pièce de vin et me remit la carte de Deny frères; j'ai marqué le prix au dos de la carte. Sur ce, Dobbelaere a retiré de sa poche 2 titres de rente de 500 fr.

D. — 500 fr. de revenu ?

R. — Pardon, pardon, 500 fr. de capital. Il me pria de l'accompagner chez Frumper pour vendre les titres. Je répondis que je ne le connaissais pas, et je ne l'ai pas accompagné. Je lui ai demandé s'il ne connaissait personne à Bruxelles; il dit : oui, à la porte de Ninove, et j'ai offert de l'y accompagner; mais il a refusé disant qu'il allait à Anvers. Dobbelaere m'a prié de ne pas envoyer la pièce un vendredi, parce qu'il avait beaucoup de besogne ce jour-là. Cela me parut suspect : j'envoyai la facture avant de faire l'expédition et M. Deny l'a renvoyée disant que je n'étais pas connu de lui.

DOBBELAERE déclare n'avoir eu aucun motif pour commander du vin chez Magne.

LE TÉMOIN. — Après le départ de Dobbelaere j'ai cru le reconnaître : il y a 7 ou 8 ans, je fréquentais beaucoup les bals publics et a logé plusieurs fois chez ses parents.

DENY, Guillaume, négociant rue Neuve-Saint-Jacques, 19, connaît Dobbelaere, dont le beau-frère a été son employé. J'ai reçu une facture de M. Magnée-Devos, que je ne connaissais pas. Je l'ai renvoyé. M. Magnée est venu deux heures après chez moi disant qu'un individu avait commandé ce vin au nom de Deny. Je fis comparaître tous mes employés, ce n'était aucun d'eux. M. Magnée me raconta alors l'histoire des titres, et je dis qu'aucun de nous n'était allé à Bruxelles.

La carte présentée par Dobbelaere, L. et J. Denys est présentée au témoin qui dit : mes cartes portent J. et L. Deny.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Le beau-frère de Dobbelaere s'est-il plaint que l'accusé l'ait volé ?

Me DE BAETS s'oppose à cette question.

LE MINISTÈRE PUBLIC la maintient.

DENY. — Si mes souvenirs sont exacts, oui.

VAN WABLE François, employé chez M. Morelle, a payé deux coupons de 125 fr. chacun, soit des coupons de titres de 500 fr. de revenu: il a expédié les coupons à Paris.

SAMUEL. — Le titre que j'ai acheté à Dobbelaere était de 500 francs de rente.

MEYER, 39 ans, agent de change à Bruxelles, juif, met son chapeau devant la croix pour prêter serment. Il jure par le Dieu tout-puissant. Il a entrevu l'accusé dans son bureau. Dobbelaere lui a offert des titres de Paris 1869; il ne se souvient pas du nombre.

D. — Dobbelaere, vous en aviez donc à vendre? Donc vous avez menti en disant que vous n'aviez emporté que les 3 titres de 500 francs de rente.

L'ACCUSÉ. — Je n'ai pas vendu d'autres obligations Paris que les 4 chez Hattu.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez avoué hier en avoir vendu au Comptoir d'Escompte.

LE TÉMOIN. — Il est venu me demander si j'achetais des titres de Paris.

Me BEGHEREM. — Des titres français.

LE TÉMOIN. — Pardon, des titres de Paris.

LE TÉMOIN dit que 3 semaines après on est venu lui offrir une photographie ; il a dit : Je crois que ce monsieur m'a offert des titres Paris. N'achetant pas de titres français, je n'ai pas demandé son nom. L'accusé ressemble à cette photographie.

Me DE BAETS. — L'accusé a-t-il offert des titres Paris ?

R. — Pour autant que mes souvenirs soient exacts, il en a parlé.

DE JARGHER, 47 ans, cabaretière à St Josse-ten-Noode, reconnaît Dobbelaere qui est venu lui louer un garni le 18 août avec sa femme et son enfant sous le nom de Piéters.

DOBBELAERE le reconnaît : seulement c'était le 17 août.

LE TÉMOIN. — Il a loué une chambre pour un mois à 25 fr. Au bout de deux jours il est parti disant qu'il avait une place à la station, mais qu'il avait encore huit jours de temps et qu'il allait prendre les eaux à Ostende.

D. — Dobbelaere, pourquoi ces mensonges ?

L'ACCUSÉ. — Pour ne pas dire que j'allais me constituer.

LE TÉMOIN. — Il a laissé sa malle que sa tante Mme Somers est venue reprendre, disant qu'il avait une place à la gare de Wetteren. Dobbelaere ne faisait pas beaucoup de dépenses; il s'était présenté comme le neveu de Mme Somers rue St Lazarre.

Mme Dobelaere a dit : ce n'est pas notre tante mais nous disons *tante* parce que nous la connaissons depuis longtemps.

Me DE BAETS. — C'est sa tante.

LE TÉMOIN révèle un fait nouveau. Après le départ de Dobbelaere j'ai trouvé dans la chambre un tas de cendres de papiers brûlés.

DOBBELAERE dit que c'étaient des numéros de l'*Echo du Nord*.

LE PRÉSIDENT. — On ne brûle pas des journaux.

DOBBELAERE. — Le président pense peut être que c'étaient des titres; qu'il se détrompe : on ne brûle pas des papiers.

Me BEGHEREM. — Quels sont les objets qu'ils ont laissés ?

LE TÉMOIN. — Une malle, un encrier, des journaux, des bibelots, des verres, des tasses, etc., etc.

PAQUET Marie, veuve Somers, concierge à Saint-Josse-ten-Noode, tante de l'accusé, dépose en flamand. Dobbelaere s'est présenté chez elle le 1er jour de la cavalcade de Bruxelles, il avait sa femme et son enfant. Ils avaient 2 coiffres qu'ils ont placés dans une chambre. Ils ont passé 2 nuits chez moi : j'ai cédé ma chambre. L'enfant couchait dans leur lit. Dobbelaere est parti le samedi ou le dimanche. Il lui est arrivé un jour de s'absenter et de ne revenir que le soir : je crois que c'était le dimanche. Il sortait toujours. J'ai été prendre ses habits et je les ai emballés et envoyés à Basseveld dans une malle. Le 1er jour que j'ai dû venir ici j'ai encore expédié une autre malle. Quand Dobbelaere sortait, sa femme restait à la maison avec l'enfant, qui était mal entretenu. Je n'ai pas vu si ses ongles étaient coupées.

DE BRABANDER Bernard, 30 ans, maçon à Mariakerke, parle le flamand; il est le beau-frère de l'accusé. Je suis allé à Bruxelles le 21 août avec Gustave Dauwe et Vandercruyssen. J'ai été demander Dobbelaere chez Mme Somers; il était sorti. J'ignore quelle heure il était.

DOBBELAERE. — J'étais à Anvers.

LE TÉMOIN. — Il pouvait être 10 heures. Le soir nous avons passé dans divers cabarets : chacun a payé sa consommation. Dobbelaere est venu nous relancer dans notre logement. Le lundi soir il est revenu avec nous à Gand où nous sommes arrivés à minuit, nous sommes rentrés directement à Mariakerke.

Il a dit qu'il était sorti le dimanche pour fuir le bruit des fêtes de Bruxelles et la musique de Basseveld qui était allé à Bruxelles. Je n'ai pas remarqué qu'il eût beaucoup d'argent.

PALMAN François, 37 ans, commis-chef au chemin de fer de l'Etat, est entendu comme expert. Il a constaté que les deux étiquettes de malles avaient été grattées.

Les malles sont apportées : le témoin les montre aux jurés et entre dans des explications. Les malles avaient porté 4 fois le lieu de destination.

LE TÉMOIN ne pense pas que les employés du chemin de fer aient opéré le grattage.

VANDERCRUYSSEN Vital, 25 ans, peintre en bâtiments à Mariakerke, dépose en flamand. Il a accompagné De Brabander et Dauwe à Bruxelles. Je n'ai pas recherché Dobbelaere à son logement. Je l'ai vu le soir à 10 heures chez Mme Somers : il énumère les choses qu'il a bues cette journée et regarde toujours avec défiance un huissier placé à ses côtés. Le lundi soir, ajoute-t-il, nous sommes revenus à Gand où nous arrivâmes à minuit pour aller à Mariakerke.

PREMAN Henri, 28 ans, commis à la direction des voies et travaux est entendu à titre de renseignement. Au mois d'août dernier, le dimanche de la kermesse d'Anvers, le 22 août, j'ai vu Dobbelaere. Il est venu me chercher à mon bureau : je l'avais connu à l'armée. C'était le samedi (mouvement). Le lendemain nous sommes allés à Anvers. J'avais proposé la chose à un de mes camarades et Dobbelaere a dit qu'il m'accompagnerait. L'autre camarade a manqué au rendez-vous. Je suis allé avec mon coupon de service. Nous sommes allés au théâtre à mand voir l'assaut d'armes, ensuite nous avons bu un verre avec quelques camarades, ensuite nous sommes allés du côté des casernes, ensuite au fortin 6, où nous avons bu un verre. Nous y avons vu d'anciens camarades. Nous sommes revenus à la station en voiture. J'ai proposé de prendre une voiture. Nous sommes allés rue Moutur et alors Dobbelaere est rentré à Bruxelles.

Nous avons aussi été dans un hôtel, au Passage d'eau, où nous avons bu une bouteille de vin. L'adjudant Gilman a proposé de boire de la bière mais Dobbelaere a commandé du vin.

D. — Qu'a-t-il payé ?

R. — Je ne le sais pas.

DOBBELAERE. — 2 francs.

D. — Qu'a-t-il dit ?

R. — Qu'il était employé.

D. — Il a dit qu'il était boucher et que chaque coup de hache lui rapportait 5 francs ?

R. — Non.

DOBBELAERE. — J'ai dit que j'étais boucher, mais je n'ai pas parlé de hache.

D. — Qu'avez-vous payé pour la voiture ?

R. — 5 francs, Dobbelaere a payé le reste.

DOBBELAERE. — Oui, 3 fr. 50.

D. — 3 fr. 50, plus 2 fr. 50 pour le train, plus 2 fr. de vin et 1 fr. pour le bifsteck et les consommations, mettons 12 fr. Le tout a été pris sur la pièce de 20 francs qui vous restait ?

DOBBELAERE. — Il me restait 20 fr. des coupons ; mais, en outre, 15 francs.

LE TÉMOIN dit que l'accusé avait une chaîne; il ignore s'il avait une montre.

GILMAN, 25 ans, adjudant sous-officier au 7e régiment de ligne est entendu à titre de renseignements. Il a connu Dobbelaere de 1872 à 1876. Sa conduite laissait beaucoup à désirer. Le dimanche de la kermesse d'Anvers, Peeman et Dobbelaere m'ont rencontré le long de l'Escaut. Nous sommes entrés dans un café: j'ai proposé de boire de la bière. Il a dit : Non ; je bois du vin et il nous a régalé d'une bouteille de vin rouge. Nous sommes restés ensemble une dizaine de minutes. J'ai demandé ce qu'il faisait. Il a répondu qu'il était charcutier à Gand et que chaque coup de hache lui rapportait 5 fr.

DOBBELAERE nie ce propos.

LE TÉMOIN. — Nous avons parlé de sa condamnation, il était embarrassé et a dit qu'il était établi à Gand chez son cousin.

D. — N'a-t-il pas dit : rue Neuve-St-Jacques, 19 ?

LE TÉMOIN l'ignore. Quelques jours après j'ai reçu une lettre de lui, disant qu'il avait quitté Gand et habitait Bruxelles et qu'il m'avait recommandé à son cousin qui ne pouvait pas me placer pour le moment.

LE TÉMOIN a vu à Dobbelaere une montre et une chaîne.

D. — En or ?

R. — Je l'ignore.

DOBBELAERE. — Je n'ai jamais eu ni montre ni chaîne en or.

LE TÉMOIN persiste.

DAVID Marie, épouse Vandermissen, cantinière au fortin 6 à Anvers, a vu Dobbelaere une fois à la cantine. Il a demandé Gilman qui était sorti. Il y avait des sous-officiers. Dobbelaere a payé 10 verres de bière. Il était en voiture avec Peeman.

Il était habillé de noir. J'ignore s'il avait une montre ou une chaîne.

Me DE BAETS déclare que la défense renonce à l'audition de 8 témoins à décharge.

Il demande si le débit de tabac, le point d'arrêt du car, et l'aubette du contrôleur du tram à Roubaix sont sur la même ligne.

DESCARPENTRIES rappelé, dit oui. Je ne pourrai pas, dit-il, distinguer si quelqu'un vient du débit ou du car.

WANTIER, qui a prétendu le contraire ce matin, persiste avec véhémence.

DOBBELAERE. — Parlez aux jurés.

WANTTIER. — Ce n'est pas à vous que je parle.

Me DE BAETS. — Du calme !

WANTIER. — Ce n'est pas à vous que je parle. le témoin gesticule avec emportement.)

LE PRÉSIDENT. — Chut.

WANTIER persiste dans son affirmation et invoque le témoignage de Cornette.

CORNETTE se rallie à l'avis de Descarpentries et de la défense.

LE PRÉSIDENT insiste.

CORNETTE maintient ce qu'il a dit. On ne peut pas distinguer, dit-il, si l'on vient du débit de tabac ou du car.

L'audience est levée à 6 h.

Audience du samedi matin

L'audience s'ouvre à 10 h. 05 m.

LE MINISTÈRE PUBLIC communique une lettre de M. Mornave, disant que le *Petit Journal* arrive à Lille, à 1 h. de relevée, la veille du jour dont il porte la date.

DURIEZ, Léon 20 ans, garçon de café à l'*Hôtel de la Bourse* a vu un jour l'accusé dans le cours de l'instruction et ne l'a pas reconnu. Le témoin fait le service du restaurant au 1er étage. L'accusé a dîné un jour chez nous, mais j'ignore quel jour.

DOBBELAERE. — C'est le témoin qui m'a servi.

CRÉPIN, François, garçon de café à l'*Hôtel de la Bourse*, a été confronté avec l'accusé et l'a reconnu pour l'avoir vu un jour à l'hôtel, pendant l'été, il ignore absolument quel jour.

DOBBELAERE. — Il était 11 h. 1/2. Le témoin m'a servi un verre de groseille.

LE TÉMOIN. — En effet, cela est arrivé un jour entre 9 h. 1/2 et 11 h. 1/2. Je ne me rappelle pas s'il a demandé l'heure de la table d'hôte; il est parti assez vite du côté de la rue. (Hilarité.)

D. — Comment précisez-vous la limite à 11 h. 1/2 ?

R. — Parce que je n'ai pas servi de groseille après 11 h. 1/2.

Témoins à décharge

PRAYON Flavie, tailleuse, 24 ans, habite rue du Blanc-Ballot, 59, au 1er étage par devant. Le 15 août, ce témoin n'a rien vu de remarquable dans la rue. Elle a vu l'accusé porter du charbon à 7 h. 1/2; elle ne l'a pas vu à midi. Elle n'a vu personne entrer ni sortir chez les dames Wattine ; elle n'a pas fait particulièrement attention.

Me DE BAETS. — Etiez-vous au balcon ?

R. — Oui, de 10 h. à 4 h. du soir. Je n'ai vu entrer personne chez les dames Wattine. A 4 heures, j'ai vu rentrer Dobbelaere.

Me DE BAETS. — Etes-vous entrée dans l'appartement de Dobbelaere aussitôt après son départ.

R. — Non, plusieurs mois après.

CASTEL Théophile, 54 ans, commissaire de police du 1er arrondissement à Lille.

Me BEGHEREM. — Le 13 septembre vous avez entendu Mme Huttu ?

R. — Oui, Elle m'a déclaré que le 15 août, vers 11 h. 1/2, elle a vu passer dans la rue les dames Wattine et Blondeau devant sa maison. Elles passaient dans la rue Nationale et se rendaient place de Strasbourg comme pour rentrer chez elles. Le témoin Basderasse dont je parle habite boulevard de la liberté au second. Ces dames traversaient le boulevard et revenaient de la direction de la Grande-Place.

D. — Où habite précisément ce témoin ?

R. — Au coin du boulevard de la Liberté et de la rue Nationale.

D. — Avez-vous fait remarquer que leur déposition ne concordait pas avec celle des autres témoins ?

R. — Oui, elles ont persisté à dire que c'était le 15 août.

D. — Il y a eu d'autres erreurs de la part des servantes de M. Boniface.

R. — Je ne les connais pas.

M. DE BAETS. — Avez vous pu constater que ces dames avaient de tristes pressentiments.

R. — Oui : Mme Bequenmaere m'a dit qu'elles avaient dîné le 8 août chez elles et qu'elles étaient agitées de funestes pressentiments. Cette dame attribuait cette disposition aux menaces de Blondeau.

Me DE BAETS. — Tassau est venu sonner le lundi chez les dames Wattine. Mme Ruclot n'a-t-elle pas, voyant qu'on n'ouvrait pas, dit immédiatement: «Ces dames sont assassinées.»

LE TÉMOIN dit que tous les ouvriers qui ont travaillé dans ces derniers temps chez Wattine ont établi leur alibi, même Tassau, suspect parce qu'il n'avait pas travaillé le lundi. Il a passé le dimanche dans sa pension où il a attendu une sœur qui n'est pas venue. Quant à ses dépenses du lundi, elles avaient été exagérées. Tassau gague, du reste, beaucoup d'argent.

DESMONS (Mlle) a donné des ouvrages de couture à Mme Dupont jusqu'à son départ. Elle n'a pas été dans le cas de faire la connaissance de l'accusé. Elle ne sait rien de sa conduite. Le 16, il est venu chez moi dans l'après-midi. Le témoin confirme les dires de Brédart et de Deroo au sujet de la visite faite par le caissier. Plus tard, Brédart est venu prendre d'autres renseignements sur le faux Dupont : j'ai dit qu'il s'appelait Dupont et demeurait non rue d'Isly, mais rue du Blanc-Ballot, 59.

Le témoin parle avec une volubilité et une diffusion sans égale. Elle dit que Dupont lui servait d'interprète quand elle avait affaire à des flamands.

PUISSANT, Eugène, maréchal-des-logis de la gendarmerie à Basseveld, a entendu dire que Dobbelaere a de mauvais antécédents. Je ne l'ai jamais vu à Basseveld. Il a été condamné à 2 ans pour faux. Un jour, à la fin de juillet 1880, j'ai parlé à sa mère disant qu'il y aurait réduction pour les condamnés qui seraient en prison le 15 août. Le 15 août j'ai dit : voyez l'arrêté de réduction est sorti et vos fils ne sont pas rentrés. Le frère de Dobbelaere avait été condamné à 6 mois de prison.

J'ai dû faire 3 fois une visite domiciliaire chez les parents de Dobbelaere. Le lendemain de la première visite, le frère de l'accusé est parti en toute hâte pour Mariakerke.

LE MINISTRE PUBLIC. — Ne portait-il pas un paquet ?

R. — On l'a dit.

DELARE, 41 ans, commissaire de police à Bruxelles, a entendu quelques témoins au sujet de propos tenus dans des cabarets par un certain Demeyer. Ces témoins ont déclaré que Demeyer, garçon tapissier, avait bu de la bière avec eux et avait dit: «Vous n'entendrez plus parler de moi; j'ai tué deux femmes à Lille.» — Ils répondirent : Allons donc ! — Il dit: C'est ainsi ! — C'était le 28 août, au *Pont de fer*, le crime n'était pas encore découvert. Le 27 août, Demeyer était allé retirer sa malle à son logement chez Antoine.

Le portrait de De Meyer est présenté au témoin qui le reconnaît.

LE TÉMOIN. — Demeyer est parti et n'a pu être retrouvé. Après la découverte du crime, les trois individus à qui Demeyer avait tenu ce propos m'en ont fait part.

DOBBELAERE ne reconnaît pas le portrait de De Meyer.

Me BEGHEREM. — Un des témoins n'a-t-il pas dit que Demeyer arrivait à Lille ?

LE TÉMOIN. — Oui, il y avait été cuisinier au *Grand Hôtel*.

Me BEGHEREM. — Demeyer avait beaucoup d'argent ?

R. — Beaucoup : cela a été constaté.

Me DE BAETS. — N'avez vous pas demandé aux témoins d'où venait cet argent ?

R. — Non. Ces témoins étaient Dartevelde, Roosendope et Minnens, ouvriers tapissiers.

Me BEGHEREM. — Demeyer avait donné rendez-vous à ces compagnons et a disparu avant ?

R. — Oui.

Me DE BAETS. — Quel jour Demeyer est-il revenu de Lille et a-t-il pris logement chez Antoine ?

R. — Je l'ignore. Il n'a pas été inscrit au registre de logement. L'aubergiste a donc hésité, craignant une contravention. S'il n'avait pas eu cette crainte, il aurait sans doute pu donner plus de renseignements.

Louis ANTOINE, 38 ans cabaretier à Bruxelles, reconnaît le portrait de Demeyer. J'ignore quand cet individu a logé chez moi. C'était à la fin d'août ou au commencement de septembre. Il a logé une nuit et est parti le matin, puis est revenu le soir chercher sa malle. Il est allé plusieurs fois à Lille. Le 24 août 1879 il a logé plusieurs fois chez moi. En 1880, il a fait des dettes chez moi.

LE PRÉSIDENT. — D'après le procès-verbal c'était en 1879, et il aurait laissé sa malle en garantie.

R. — Ç'a été un malentendu.

En 1880, revenant de Gand, il a logé chez moi en mars ou avril 1880; il a fait chez moi une petite dette. Ensuite, il est allé à Lille, laissant sa malle en garantie. Fin août, il est revenu, m'a payé, a logé une nuit et a retiré sa malle. Il me dit qu'il avait été au *Grand-Hôtel* de Lille. Il m'a payé avec une pièce de 20 fr. Il ne m'a pas dit avoir payé d'autres dettes. Il a été garçon de café à l'*Hôtel de la Poste*, à Gand et au *Kursaal* à Blankenberghe. Il me dit qu'il était toujours au *Grand-Hôtel* et qu'il avait obtenu un congé de 3 jours.

JANSSENS, Jacob, 41 ans, menuisier à Lille, reconnaît l'accusé. Il l'a vu à Lille sous le nom de Dupont. Le témoin parle le flamand et est entendu à titre de renseignement. Le témoin travaille chez Baudon. L'accusé avait un marteau.

Le marteau est présenté au témoin, qui dit formellement que ce n'est pas celui de l'accusé.

M. LE PRÉSIDENT. — Leclercq l'a formellement reconnu.

R. — Moi je ne le reconnais pas. Il y avait un coin d'enlevé.

D. — Leclercq dit que le marteau a reçu un coup de burin.

R. — Je n'ai jamais vu le marteau de Dupont sans échancrure.

DOBBELAERE. — Quand j'avais besoin d'un marteau, vous apportiez le vôtre ?

R. — Quelquefois, rarement.

DOBBELAERE. — Toujours : Haussens m'aidait à emballer les objets.

R. — Je ne suis pas emballeur.

Le PRÉSIDENT. — Et vous n'apportiez pas votre marteau.

Me DE BA